

L'an deux mil vingt-deux, le SIX AVRIL à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Etaient présents : Louis BISCARRAT – MAIRE – M. QUESTA / GA. FLEURY / G. CLEMENSON / G. PAQUIN / D. BRUNET / S. KLYZ / G. RATAJEZAK – **Adjoint**s - JJ. VATON / M. HOFFMANN / MI. SANCHEZ / P. RELING / L. CLEMENSON / M. CLAUZEL / Es. BRUN / O. ROYER / S. ORIVELLE / M. HOFFART / C. MAFFRE / T. VERMEILLE à partir de 19 h 50 / A. MICHELS / L. RUCHON / A. SCIAQUA-LERIDON - **Conseillers Municipaux**

Excusés représentés : Em. BRUN par S. KLYZ / E. COUPET par GA. FLEURY / A. DEL BASSO par A. SCIAQUA-LERIDON / R. CASTEL par L. RUCHON / G. BUCHET par C. MAFFRE / T. VERMEILLE par A. MICHELS jusqu'à 19 h 50 / R. VIARD par L. RUCHON

Secrétaire de séance : Olivier ROYER

Secrétaire de séance adjointe : Magalie LEFER – Directrice Générale des Services ne participant pas aux débats

La séance est déclarée ouverte à 19 h 05.

1° - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Olivier ROYER en qualité de secrétaire de séance.

2° - TAUX D'IMPOSITION 2022

Pas de question, ni intervention,

FIXE, à l'unanimité, pour l'année 2022 les taux de la fiscalité directe locale.

3° - BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2022 :

Au sujet des dépenses de fonctionnement, Mme MAFFRE attire l'attention du conseil municipal en soulignant les charges de personnel qui sont très importantes par rapport au budget et elle signale l'augmentation de 2000 € pour la médiathèque.

Elle demande ensuite l'explication de la forte augmentation pour ce qui concerne les contrats de prestation de service, ce à quoi M. BRUNET répond qu'il s'agit d'une facture de la société GENERIS de 2021 non réglée.

Ensuite, il répond à Mme MAFFRE qui demandait la raison de l'augmentation de 20 000 € sur l'entretien et la réparation de bâtiments publics, que le coût dépend de la vétusté des bâtiments.

Mme MAFFRE demande des informations pour ce qui concerne les sommes attribuées aux formations.

M. BRUNET indique qu'il s'agit de formations pour les agents de la petite enfance, des services techniques, de la culture, de la police municipale, puis il précise que la formation pour la culture concernait l'agent de la communication et non la bibliothécaire comme le pensait Mme MAFFRE.

Elle poursuit en interrogeant sur les dépenses de la communication et demande si les 12 000 € concernent uniquement la revue municipale.

La réponse se faisant sans micro, elle ne peut pas être transcrite.

Elle demande ensuite si la contribution politique de l'habitat concerne les façades ce qui lui est confirmé.

VOTE, par 20 voix pour, 9 contre (C. MAFFRE / A DEL BASSO / R. CASTEL / G. BUCHET / T.VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / R. VIARD / A. SCIAQUA-LERIDON), par chapitre les crédits proposés par M. le Maire au Budget Primitif Principal 2022.

4° - SUBVENTIONS 2022

Mme MAFFRE fait part du souhait de l'opposition d'être invité à participer pour l'année 2023 à la réflexion concernant les demandes de subvention de manière à avoir connaissance des projets des associations. Elle demande ensuite si la commune prévoit une subvention exceptionnelle pour l'Ukraine.

M. BRUNET répond que la commune a préféré opter pour un don matériel plutôt que financier avec une collecte de dons en nature organisé par le CCAS.

Mme MAFFRE aurait souhaité que la commune fasse un geste financier, ce à quoi M. BRUNET répond que cela a été un choix de privilégier les dons en nature.

VOTE, par 20 voix pour, 9 contre (C. MAFFRE / A. DEL BASSO / R. CASTEL / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / R. VIARD / A. SCIAQUA-LERIDON), le montant des subventions allouées aux associations pour 2022.

5° - TARIFS MUNICIPAUX 2022

Pas de question, ni intervention,

FIXE, par 20 voix pour, 2 contre (A. DEL BASSO / A. SCIAQUA-LERIDON), 7 Abstentions (C. MAFFRE / R. CASTEL / G. BUCHET / T. VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / R. VIARD) le montant des tarifs municipaux.

Mme MAFFRE intervient sur les investissements qui n'ont pas été évoqués au moment du vote du budget notamment pour ce qui concerne la provision pour la médiathèque qui s'élève à 90 000 € pour l'année 2022 et qui s'ajoutent aux 60 000 € déjà dépensés. Elle reconnaît que le montant de la provision pour la médiathèque n'est pas colossal mais elle demande comment seront financés les 3 000 000 € qui sont annoncés pour le projet.

M. BRUNET explique qu'une équipe est dédiée au développement du projet de cette médiathèque initialisée lors du mandat précédent dont le processus est en cours ce qui explique les dépenses déjà réalisées et celles à réaliser puis il donne la parole à Mme KLYZ afin qu'elle poursuive les explications. Cette dernière indique qu'une équipe de pilotage travaille actuellement pour monter le projet, pour ce qui concerne les montants budgétés, elle explique qu'il s'agit de 30 000 € pour le programmeur pour l'année 2021 et 30 000 € pour 2022, enfin les 90 000 € concernent le concours d'architecture.

Mme MAFFRE demande de quelle manière va être financé ce qu'elle considère être un projet sociétal voire politique très coûteux.

M. le Maire indique que le projet bénéficiera de subventions de la DRAC c'est-à-dire l'Etat et du Département, ce sera complété par de l'autofinancement et si besoin par un emprunt.

Mme SCIAQUA intervient en demandant quand seront annoncées les demandes de subvention puisque les coûts ont déjà été étudiés, elle interroge ensuite sur la raison pour laquelle la Région n'est pas citée pour les subventions.

M. le Maire répond que la Région ne finance pas lorsqu'il s'agit d'investissements mais seulement sur des actions. Pour ce qui concerne la question sur les délais, M. le Maire répond que tout est à déterminer et que pour le moment il s'agit de visites, d'échanges avec les partenaires et de conseils. Au vu de la provision pour le concours d'architecte, Mme SCIAQUA suppose que des indications doivent être apportées sur ce qui va être fait, elle demande alors comment le projet est monté sachant que les financements ne sont pas, à ce jour, connus.

M. le Maire précise que c'est lors de cette année 2022 que cela va être mis en place avec à la suite un planning de réalisation, il précise que c'est un projet qui va durer tout le mandat.

Mme SCIACQUA demande si la somme de 3 000 000 € qui est envisagée correspond aux projets déjà visités, ce à quoi M. le Maire répond que si le projet a un coût inférieur ce sera mieux pour la commune, mais il pense qu'il faut être prudent en raison de la conjoncture actuelle.

Mme MAFFRE considère que le projet de l'architecte intervient quand les besoins sont définis ce qui n'est pas le cas à priori. Elle rappelle ensuite l'avant-projet lors du dernier mandat avec 3 propositions chiffrées qui avaient été faites. Elle trouve dommage de ne pas utiliser ce qui a déjà été répertorié en terme de besoin, de surface pour une bibliothèque normée. Elle cite les 3 projets : un projet dans la bibliothèque actuelle avec un agrandissement en intégrant le club de l'amitié, un projet à la gare pour mettre en avant ce lieu patrimonial qu'elle soutenait, le 3^{ème} projet sur les actuels terrain de tennis qui était le souhait du Maire. Elle poursuit en indiquant qu'il s'agissait d'un projet digne de ce nom qui était estimé à 1 200 000 HT et elle invite à lire l'analyse faite par le CAUE. Elle relève le fait qu'il est annoncé que le projet est à définir alors que le choix a déjà été porté sur le terrain du camping.

Mme KLYZ intervient en indiquant que le projet est rédigé par des professionnels de la lecture qui permet d'obtenir un soutien financier de la DRAC et du Département car il répond aux recommandations nationales et adapté aux besoins de Jonquières en terme de surface et de service. Elle rappelle qu'il s'agit d'un début de réflexion et que pour le moment il n'est pas encore temps de parler de financement de 3 000 000 €.

Mme MAFFRE exprime le fait que les élus de l'opposition sont volontaires pour travailler sur ce projet. Des réunions ont déjà été organisées avec les professionnels et elle aurait souhaité que les élus de l'opposition siégeant à la commission culturelle soient associés à ces réunions de travail de manière à ce qu'ils puissent apporter leur avis.

Mme KLYZ indique que le travail n'est pas terminé et que la commission aura lieu au mois de juin.

Mme MAFFRE explique qu'elle parle de choix politique, sociétal au travers d'une médiathèque qui a vocation à dynamiser l'attractivité de la commune et non d'une commission qui vise à informer seulement les décisions prises en amont avec les élus de la majorité. Elle pense que les élus de l'opposition peuvent être associés à la réflexion de manière à faciliter les choses lorsque le budget devra être voté.

Mme SCIACQUA intervient en déclarant qu'elle ne souhaite pas être associée au projet de médiathèque qu'elle considère disproportionné pour Jonquières et pharaonique alors que la commune n'est pas en capacité de financer un éducateur sportif pour les écoles. Elle évoque les questionnaires concernant les enfants ou adolescents qui n'ont pas tous été contactés et demande comment ils ont été choisis parce que de nombreux enfants du centre de loisirs n'ont pas été interrogés. M. le Maire lui demandant si elle insinue qu'il y a eu de la manipulation, Mme SCIACQUA répond par la négative mais qu'elle trouve que c'est un travail un peu léger et pas très professionnel.

M. le Maire intervient ensuite sur les propos de Mme MAFFRE au sujet des projets initiaux et explique qu'ils ne prenaient pas en compte, soit les rénovations de locaux, soit la suppression de la salle Biscarrat BOMBANEL ce qui explique, selon lui, la différence des coûts. Il considère qu'il ne faut pas comparer de la construction de bâtiment neuf avec la réhabilitation d'un bâtiment existant. Il considère que si la commune obtient des subventions spécifiques à hauteur de 60 à 70 %, cela signifiera que la commune aura bien monté le projet parce qu'il explique qu'il est difficile pour une commune qu'un projet soit retenu et accepté en raison du nombre considérable de demandes chaque année auprès de la DRAC et du Département.

Il précise que pour tout projet important, à partir d'un certain montant, la commune est dans l'obligation de recourir à un concours d'architecte.

Mme MAFFRE dénonce que certaines décisions ont été prises, par la majorité, sans concerter l'opposition, comme le fait que le projet soit un bâtiment neuf alors que cela n'a jamais été voté en conseil municipal.

M. BRUNET répond qu'il était nécessaire de réactualiser l'étude faite il y a 5 ans par des professionnels. Il indique qu'il a questionné les professionnels sur les coûts d'investissement mais aussi de fonctionnement pour une commune comme Jonquières. Ces derniers lui ont confirmé que l'étude était faite selon les besoins des jonquiérois mais aussi selon les moyens de la commune et selon les subventions de la DRAC. Il affirme qu'il suit le projet de près de manière à ce que la commune ne se retrouve pas dans le futur avec des déficits de fonctionnement.

Mme MAFFRE ne doute pas que les personnes avec lesquelles la commune travaille soient des professionnels des médiathèques mais c'est un projet important, coûteux et elle exprime son inquiétude pour ce qui concerne les autres besoins de la commune.

Au sujet de la capacité d'investissement qui est de l'ordre de 600 000 € et qui correspond à des dépenses classiques et courantes, M. RUCHON demande si la commune va utiliser le financement de la vente du terrain « Ingroumèle » pour l'autofinancement de la médiathèque ou pour augmenter la capacité de financement de Jonquières parce qu'il considère qu'une capacité de financement de 600 000 € n'est pas suffisante pour une commune de 5000 habitants. Il fait part de son inquiétude lorsque la commune aura vendu tous les terrains et se demande ce qu'il restera.

M. BRUNET répond que pour le moment il n'est pas possible de répondre parce que le projet n'est pas défini, ni chiffré, mais il pense qu'avec la vente du terrain de l'Ingroumèle, il sera possible de financer d'autres projets.

Au vu des projets d'investissements décidés, selon Mme MAFFRE, par une petite partie des élus de la majorité, elle dénonce l'absence de projet pour ce qui concerne la jeunesse avec l'absence d'un club de jeunes, d'un city parc et pense que rien n'est fait depuis le début de ce mandat.

G. CLEMENSON s'étonne des propos de Mme MAFFRE qui semble surprise alors qu'elle faisait partie de la majorité deux ans auparavant et qu'il n'y avait pas plus d'investissement pour la jeunesse sans que cela ne la choque. Il lui répond également que d'ici la fin du mandat, des projets à destination de la jeunesse auront été mis en place et que la majorité le suivra.

M. BRUNET regrette que les conseils municipaux ne se passent pas bien et dénonce les propos de Mme MAFFRE qui sont, à son sens, des provocations.

Mme PAQUIN complète en informant que la labellisation du PIJ, à l'arrêt en raison de la crise sanitaire, est en discussion actuellement. Elle considère que l'ouverture d'un accueil jeune engendrerait des coûts de fonctionnement importants et qu'il est préférable de ne pas se précipiter.

6° - CREDITS SCOLAIRES 2022

Mme SCIACQUA demande si une augmentation est envisagée, ce à quoi Mme PAQUIN répond que le forfait cartable est de 45 € pour l'année 2022 contre 42 € pour 2021.

Elle explique qu'une étude a été faite sur le coût des écoles publiques ce qui a permis de voir que le montant pour les écoles privées était juste, c'est la raison pour laquelle la somme allouée aux écoles privées n'a pas augmenté.

FIXE, par 20 voix pour, 1 contre (A. SCIACQUA-LERIDON), 8 Abstentions (C. MAFFRE / A. DEL BASSO / R. CASTEL / G. BUCHET / T.VERMEILLE / A. MICHELS / L. RUCHON / R. VIARD), le montant des crédits scolaires pour l'année 2022.

7° - QUESTIONS DIVERSES

Mme MICHELS demande si le comité extra municipal culture-fêtes devra participer à la manifestation de la chasse aux œufs puisque lors de la dernière réunion, cette animation n'a pas été évoquée.

Mme KLYZ répond qu'il s'agit d'un évènement organisé précipitamment, mis en place avec les propriétaires du Château de Beauregard en partenariat avec la mairie, c'est la raison pour laquelle le comité n'a pas été convoqué et que la présence des membres du comité n'est pas nécessaire.

Mme MICHELS demande s'il en est de même pour ce qui concerne la fête des voisins.

Mme FLEURY répond qu'il s'agit d'un évènement en cours d'organisation qui était dans l'attente du budget CCAS. Elle explique qu'habituellement les élus font le tour des quartiers qui participent accompagnés d'une animation musicale. Elle répond ensuite favorablement à Mme MICHELS qui demandait si tout le monde pouvait participer.

Mme MICHELS revient sur le sujet du projet médiathèque qui avait été évoqué lors d'une commission culturelle, elle avait fait part de son intérêt pour ce projet, elle regrette que les résultats du sondage n'aient pas été présentés en commission d'autant que la commission a participé à la recherche des questions à poser au public. Elle demande si le travail en commission va se poursuivre et fait part de son regret de ne pas aller au bout.

Mme KLYZ déclare que le travail va se poursuivre, qu'une commission va se tenir prochainement et confirme que les résultats du questionnaire sont parus dans le magazine. Elle prend note de la demande de Mme MICHELS.

Mme MAFFRE pose une question de Mme BUCHET, qu'elle représente pour cette séance, concernant les capteurs CO2 pour les écoles. Mme MAFFRE trouve que certains services sont avantagés et demande ce qu'il en est des capteurs pour les enfants des écoles qui représentent un budget de 2 000 €.

Mme PAQUIN répond qu'il s'agissait d'une demande des enseignants et des parents d'élève, elle explique que les capteurs CO2 sont financés par l'Etat à hauteur de 8 € par élève. L'école Boucher déjà équipée depuis les travaux, la commune n'a pas dépassé la subvention à laquelle elle peut prétendre.

Mme MAFFRE fait part à M. BRUNET de son souhait, pour des raisons de sécurité par rapport au covid, que le conseil municipal soit mieux équipé notamment avec des micros individuels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50.

Fait en Mairie de JONQUIERES,

Le 19 Mai 2022,

Le Maire,
Louis BISCARRAT



Le Secrétaire de Séance,
Olivier ROYER



